

**M. Cloutier:** Non; cela leur donne l'autorité nécessaire. Tant qu'elles ne font pas de perte, tout ira bien, mais si elles en font, je crois savoir qu'elles reviendront devant le Parlement et demanderont de nouveaux fonds.

**Le sénateur Benidickson:** Pour un montant spécifié?

**M. Cloutier:** Oui.

**Le sénateur Everett:** Monsieur le président, j'aimerais me reporter à la page 27, au Crédit 7c—Autorisation accordée au Conseil du Trésor de rayer des comptes certaines créances—dont le montant donné ici est de \$44,571. Mais cela comporte une défalcation de \$19 millions. Ce montant de \$44,571 est simplement inscrit afin d'en faire un actif à radier en le passant au compte de dépenses. Cela est compréhensible. Mais alors à l'article (b) le montant en cause est un peu plus de \$19 millions représentant des comptes considérés comme perdus par le gouvernement. J'ai plusieurs questions à poser là-dessus. Voici la première: pourquoi la défalcation n'est-elle pas ici débitée aux recettes ou aux dépenses?

**M. Cloutier:** Ces articles ne sont que de mauvaises créances, des dettes irrécouvrables, et vous remarquerez qu'en général, il s'agit de droits de douane impayés.

**Le sénateur Everett:** Mais dans une comptabilité normale une mauvaise créance est inscrite au débit du bilan.

**M. Cloutier:** Mais dans les comptes du gouvernement vous ne pouvez passer des recettes au compte de dépenses à moins que le gouvernement ne vous autorise à le faire.

**Le sénateur Everett:** Vous l'imputez simplement comme une perte de recettes?

**M. Cloutier:** C'est une perte de recettes éventuelles. Les autres solutions à cela—vous voyez il y a ici \$16 millions au Revenu national (imposition). Je crois qu'il serait impossible de prévoir le total de sorte qu'il faudrait prévoir un montant de dépenses du ministère assez élevé pour que cela s'équilibre.

**Le sénateur Everett:** Oui, mais vous avez choisi l'article qui m'intéresse, qui révélerait une détaxation et je suppose qu'il s'agirait d'impôts sur le revenu de \$16,000 ou \$17,000, ce qui indiquerait un revenu considérablement plus élevé sur lequel est calculé cet impôt de base? Je serais bien heureux d'en connaître davantage sur ce point, c'est-à-dire sur ces cas de détaxation.

**M. Cloutier:** Il s'agirait de contribuables maintenant décédés et sans succession, ou qui ont fait banqueroute ou de contribuables absolument introuvables. Ce sont les contribuables qui ont disparu, si vous voulez.

**Le sénateur Everett:** Qui ont disparu?

**M. Cloutier:** Oui.

**Le sénateur Everett:** Le sénateur Smith (Queens-Shelburne) vient justement de suggérer que je demande depuis combien d'années ces comptes se sont accumulés?

**M. Cloutier:** Nous pourrions vous obtenir ce renseignement.

**Le sénateur Everett:** Permettez-moi d'y revenir d'une autre façon. Y a-t-il quelque montant considérable—il s'agit de montant de plus de \$1,000—y en a-t-il, disons, de plus de \$100,000?

**M. Cloutier:** Je répondrai très rapidement qu'il y a ici le *Rock Hodkings Ltd.*, \$174,000, la *Canam Investments Limited*, \$1,025,000. Il y a *Ian C. J. Coats*, \$153,000. La succession de *Peter Joseph Greene*, \$952,000; *Ber Fiszauz*, \$183,000; *Charles I. Foley*, \$178,000; *Frank Pretula*, \$115,000.

**Le sénateur Everett:** Peut-être s'agit-il de renseignements que je ne devrais pas avoir, et je veux déranger la Commission le moins possible, mais serait-il possible d'avoir quelque information sur ces montants de plus de \$100,000?

**M. Cloutier:** Oui.

**Le sénateur Everett:** \$100,000 est peut-être un chiffre trop bas; peut-être cela demanderait-il trop de travail.

**M. Cloutier:** Non. Il n'y en a pas un si grand nombre de ceux-là. Je crois vous avoir donné la plupart de ces comptes, sénateur Everett.

**Le sénateur Everett:** Je veux plus de renseignements que ceux que vous m'avez donnés jusqu'ici.

**M. Cloutier:** Je vois.

**Le sénateur Everett:** Si ce que je demande est conforme aux règlements, monsieur le président.

**Le président:** Je crois savoir que le témoin vous fournira les renseignements.

**Le sénateur Everett:** Je veux rendre la tâche aussi facile que possible à la Commission; je ne veux pas beaucoup de détails. Je